

Concessionnaire GROSFILLEX

6,Rue Louis Blanc / 13,Voie d'Igny
92170 Vanves / 92140 Clamart

Tél. : 01 41 08 20 43
E-mail : j.mano@2m-conseil.fr

Votre contact : Jahnarthan Mano

Madame et Monsieur GOUAUX

1, Rue Falret

92170 VANVES

Délai : 6 à 8 semaines après passage du métreur / Sous reserves des contraintes liées au cov

Adresse du chantier : Madame et Monsieur GOUAUX - 1, Rue Falret - - 92170 VANVES

2M conseil



Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
<p><i>Store KE FRANCE</i></p> <p><i>Le store projection « BANNETTE » saura s'adapter aux plus grandes ouvertures. Disponible en toile acrylique ou technique, avec ou sans coffre, ce modèle offre une grande flexibilité d'utilisation.</i></p> <p><i>Peinture Epoxy.</i></p> <p><i>Armature : Equerre de fixation ou flasque. Barre de charge diam. 40mm en aluminium laqué.</i></p> <p><i>Bras en aluminium. Tube en aluminium diam. 70 en acier galvanisé.</i></p> <p><i>Caches PVC pour la barre de charge.</i></p> <p><i>Visserie Inox A2. Poids : environ 10kg au mètre linéaire.</i></p> <p>SALON : Store projection BANNETTE Largeur 3195 mm x Projection 1200 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> . Coloris Blanc RAL 9010 . Pose en tableau . Commande motorisée SOMFY filaire . Inverseur Saillie . Manoeuvre à droite (vue extérieure) . Toile acrylique PARA Tempotest . Référence : PARA UNI BLEU FONCE PA13 . Projection 180° . Lambrequin Forme 2A <p>- Pose store à projection motorisé Raccordement et branchement compris</p> <p> Fabrication française</p>	1	1 327,42	1 327,42	10%
Sous-Total			1 327,42	



**ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente et de prestation de services (ci-après les « **Conditions Générales** ») régissent les relations contractuelles entre la société membre du réseau Grosfillex (ci-après « **Grosfillex** ») et chaque client consommateur ou non-professionnel (ci-après le « **Client** ») lui passant commande de produits de fermetures et menuiseries, abris, revêtements muraux et produits connexes (ci-après les « **Produits** ») et, le cas échéant, de prestations de services associées telles que l'installation et la pose (ci-après les « **Prestations** »), sans préjudice des conditions particulières convenues par écrit entre le Client et Grosfillex qui peuvent y déroger ou les modifier. Sauf convention écrite contraire, toute commande adressée à Grosfillex emporte, de plein droit, l'application des présentes Conditions Générales et leur acceptation pleine et entière par le Client.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT ET MODIFICATION**2.1 Commande, devis et formation du contrat**

Toute commande émise par un Client donne lieu à l'émission, par Grosfillex, d'un devis chiffré qui constitue une offre de contracter. Seule l'émission de ce devis engage Grosfillex qui se réserve le droit de refuser toute commande si elle justifie d'un motif légitime. Sauf disposition contraire dans le devis, l'offre de Grosfillex a une durée de validité de deux (2) mois à compter de la date de son émission (sauf période promotionnelle durant laquelle la durée de validité du devis dépend de la durée de la période promotionnelle). Au-delà de ce délai, l'offre devient caduque et ne lie plus Grosfillex.

Le contrat est formé lors de l'acceptation du devis par le Client, Grosfillex n'étant contractuellement tenue qu'à compter de la réception du devis daté, revêtu de la mention « lu et approuvé – bon pour accord » et signé par le Client. Lorsqu'il s'agit d'un contrat conclu hors établissement, un exemplaire du contrat daté et signé est remis au Client et il peut utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous.

Les offres de Produits sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité d'un Produit après validation de la commande, le Client en sera informé dans les meilleurs délais et pourra, à son choix, opter pour l'achat d'un autre Produit, ou déduire du montant de la facture le prix du Produit indisponible et obtenir remboursement du Produit manquant.

2.2 Modification

Le contrat, une fois conclu, ne peut être modifié sans l'accord préalable écrit des deux parties. Toute modification du projet ou supplément de Produits et/ou Prestation demandée par le Client fera l'objet d'un avenant au contrat initial et d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 3 - DROIT DE RÉTRACTATION (SI CONTRAT CONCLU HORS ÉTABLISSEMENT)

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, conformément aux dispositions des articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai légal pour se rétracter à l'aide d'une déclaration dénuée d'ambiguïté ou en utilisant le formulaire de rétractation ci-dessous. Ce droit peut être exercé par le Client dès la conclusion du contrat et jusqu'au terme d'un délai de quatorze (14) jours suivant la réception des Produits par le Client. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette son intention de se rétracter avant l'expiration du délai.

Le droit de rétractation ne peut être exercé par le Client : (i) pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès de ce dernier et renoncement exprès de son droit de rétractation ; (ii) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ; (iii) pour les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence (article L.121-21-6 du Code de la consommation).

En cas d'exercice de son droit de rétractation par le Client, Grosfillex s'engage à rembourser l'ensemble des sommes déjà payées, sans retard excessif et au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle Grosfillex est informée de la décision du Client de se rétracter, étant précisé que Grosfillex se réserve le droit de différer le remboursement jusqu'à la réception des Produits (si ceux-ci ont été livrés avant la fin du délai de rétractation) ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition des Produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Si des frais de livraison ont été supportés par le Client, le remboursement comprend les frais de livraison, à l'exception des frais supplémentaires découlant du choix, par le Client, d'un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par Grosfillex. Les frais de renvoi seront pris en charge par le Client.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la commande initiale, sauf accord contraire exprès de ce dernier et sous réserve que ce remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

Si le Client a demandé de commencer la Prestation pendant le délai de rétractation, le Client devra payer un montant proportionnel à ce qu'il a été fourni jusqu'au moment où Grosfillex a été informée de la décision de se rétracter, par rapport à l'ensemble des Prestations prévues dans le contrat.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix indiqués sur le devis sont donnés T.T.C. et ont la même durée de validité que le devis. Ils s'entendent franco de port au lieu de livraison en France Métropolitaine. Les frais de livraison sont à la charge du Client lorsque la livraison est effectuée hors France Métropolitaine. Ils sont alors indiqués dans le devis.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Sauf convention contraire écrite, les factures de Grosfillex sont payables selon les modalités suivantes : (i) trente pour cent (30 %) du montant total au moment de l'acceptation du devis ou en cas de conclusion d'un contrat hors établissement, à l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant l'acceptation. Il est ici précisé que ne sont pas soumis au délai de sept (7) jours les contrats hors établissement ayant pour objet des travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ; (ii) le solde lors de la livraison des Produits.

Tous les paiements sont à effectuer par chèque ou carte bancaire ou par tout autre moyen de paiement préalablement accepté par écrit par Grosfillex. Le Client s'interdit toute compensation. Sauf accord écrit de Grosfillex, tout paiement par compensation sera assimilé à un défaut de paiement.

En cas de non-paiement dans les délais convenus, Grosfillex pourra adresser une notification écrite au Client d'avoir à payer dans un délai de sept (7) jours. À défaut de paiement dans ce délai, le contrat pourra être résilié de plein droit par Grosfillex.

ARTICLE 6 – DÉLAIS DE LIVRAISON

Grosfillex s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués dans le devis. En cas de retard, le Client pourra mettre Grosfillex en demeure de fournir les Produits et Prestations dans un délai raisonnable et pourra résilier le contrat si Grosfillex ne s'exécute pas dans ce délai.

Grosfillex est cependant déchargée de son obligation de fournir les Produits et Prestations dans les délais indiqués dans le devis dans les cas suivants :

- lorsque les conditions de paiement n'ont pas été respectées par le Client ;
- lorsque le retard est non imputable à Grosfillex ou dû à des demandes de Prestations supplémentaires par le Client ;
- lorsque Grosfillex n'a pas eu accès, à la date convenue, aux locaux ou lieux où les Produits doivent être posés ou installés ;
- en cas de force majeure. Dans cette dernière hypothèse, Grosfillex préviendra le Client dans les soixante-douze (72) heures de la date de survenance de l'événement, le contrat étant alors suspendu de plein droit sans que le Client puisse prétendre à une indemnité. Si l'événement perdure plus de

En cas de vente hors établissement (et uniquement dans ce cas), si vous bénéficiez d'un droit de rétractation en application de l'article 3 ci-dessus et que vous souhaitez annuler votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détaché ci-après

Formulaire de rétractation

(Article L.121-21 et suivants du Code de la Consommation)

Conditions : Compléter et signer ce formulaire ; L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à Grosfillex ; L'expédier dans les délais indiqués en article 3 ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant ;

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Date de la commande :

Nom du Client :

Date : Signature du Client :

trente (30) jours à compter de sa date de survenance, chacune des parties pourra résilier le contrat de plein droit, sans que l'autre partie puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 7 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises livrées au Client demeurent la propriété de Grosfillex jusqu'au complet encaissement du prix. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des Produits. La réserve de propriété est sans préjudice du transfert au Client des risques de perte, de détérioration et de destruction des Produits vendus et ce, dès la remise des Produits au Client.

ARTICLE 8 – GARANTIES**8.1 Garanties légales des Produits**

Les Clients bénéficient de la garantie des vices cachés prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil et de la garantie de conformité prévue aux articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation pour les Produits vendus par Grosfillex.

Lorsque le Client agit en garantie légale de conformité :

- Il bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la livraison des biens pour agir ;
- Il est libre de choisir entre le remplacement du Produit non-conforme ou son remboursement sous réserve de certaines conditions de coût prévues à l'article L.211-9 du Code de la consommation ;
- Il est dispensé de rapporter la preuve du défaut de conformité du Produit pendant un délai de vingt-quatre (24) mois.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale, qui peut être consentie au Client.

Le Client est en droit de mettre en œuvre la garantie à raison des défauts cachés du Produit au sens de l'article 1641 du Code civil. En cas de mise en œuvre d'une telle garantie, le Client est libre de choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

8.2 Garantie commerciale

Grosfillex offre une garantie commerciale au Client, en sus des garanties légales, dont les conditions figurent dans le carnet de garanties annexé au le Contrat de satisfaction remis au Client avec le devis.

8.3 Pièces détachées

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des Produits sont disponibles pendant toute la durée de la garantie commerciale des Produits visée à l'article 8.2 et ce, à compter du procès-verbal de réception des travaux. À défaut, Grosfillex pourra proposer une solution de remplacement équivalente.

8.4 Garanties légales des Prestations

S'agissant des Prestations, le Client bénéficie des garanties prévues aux articles 1792 et suivants du Code civil (garantie de parfait achèvement d'un an, garantie biennale pour la partie mobile des Produits et garantie décennale pour les éléments intégrés dans l'ouvrage lui-même). Ces garanties ne couvrent pas les défauts résultant de l'usage normale ni les dégradations ou accidents qui proviendraient d'un défaut d'entretien ou d'un usage inadéquat.

ARTICLE 9 – SOUS-TRAITANCE

Grosfillex se réserve la faculté de sous-traiter tout ou partie des Prestations, ce que le Client accepte expressément.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à communiquer dans les meilleurs délais, à la demande de Grosfillex, toutes les informations et documents en sa possession et utiles à la fourniture des Produits et des Prestations, notamment s'agissant des pièces et immeubles faisant l'objet de la Prestation. Dès le début des Prestations et pendant toute la durée du contrat, le Client doit s'assurer des possibilités et des moyens d'accès permettant la livraison des Produits et la réalisation des Prestations à l'adresse désignée par le Client. En outre, le Client permettra à Grosfillex, à des horaires convenus à l'avance, d'accéder aux locaux et de prendre, ou faire prendre par un tiers désigné par elle, les mesures nécessaires à la réalisation des Prestations.

ARTICLE 11 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures. Certaines données sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou aux sociétés du groupe Grosfillex dans le but du traitement de la commande ou éventuellement pour lui envoyer des communications commerciales par courrier ou par tout biais équivalent pour la promotion des Produits et Prestations. Ce consentement pourra être révoqué à tout moment en cliquant sur le lien prévu à cet effet dans nos courriels ou en nous contactant par téléphone pour les autres types de communication (cf. article 12).

Le traitement des données personnelles fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, au traitement de ses données personnelles. Pour exercer ces droits, le Client peut adresser un courrier électronique ou un courrier postal au service client.

ARTICLE 12 – SERVICE CLIENT

Pour toute information ou question relative à la commande, un service client est à la disposition du Client auprès du concessionnaire.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est régi exclusivement par le droit français.

En cas de réclamation ou de litige, le Client devra contacter le service-client (article 12). À défaut de solution convenant au Client, celui-ci pourra, conformément aux articles L.152-1 et suivants du Code de la consommation, recourir à un médiateur de la consommation ou à tout mode alternatif de règlement des différends en vue de la résolution amiable du litige l'opposant à Grosfillex.

Dans ce cas, le Client pourra contacter la plateforme de médiation « Medicos » accessible à l'adresse suivante www.medicos.fr et joignable par email : contact@medicos.fr ; par courrier : 73, boulevard de Clichy – 75009 Paris.

Le Client devra informer Grosfillex sans délai de cette demande.

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas au Client ni à Grosfillex. À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.